CAFEÏNA, CAFEÏNA, CAFEÏNA

Intensiu Mòniques abril 2024

Koffi-boom

Blah, blah, blah

ces Canaux, il est propre à les y faire aborder par l'autre. Car il n'y a que deux vents qui règnent dans cet endroit, savoir celui du Nord, et celui du Sud. Quand c'est le premier qui souffle, il ne peut rien venir de la Mer Blanche ou de la Propontide, parce qu'on n'y peut rien amener par le Bosphore de Thrace. Mais en même tems les vaisseaux qui viennent de la Mer Noire ou Pont Euxin, et qui passent par le Bosphore de Thrace ont le vent favorable, et peuvent ainsi fournir la Ville de ce dont elle a besoin. Au contraire lors que c'est le vent du Sud qui règne, il ne peut rien venir du Pont Euxin, mais on peut tout amener de la Propontide, de sorte que ces deux vents peuvent avec raison être regardez comme les deux Clefs de Constantinople, puis qu'ils en ouvrent et qu'ils en ferment l'entrée aux vaisseaux.

La nature, sans qu'il fût nécessaire que l'art y ajoutât rien, a fait de cet endroit le plus beau Port du Monde, même pour les plus grans vaisseaux, qui y ont assez de fonds pour aprocher si près de la Terre qu'il ne faut que jetter une planche pour y passer. Tout son circuit est du moins de six mille pas de longueur sur mille de largeur.

AQUEDUC DE CONSTANTINOPLE.

COLOMNE DE POMPÉE.

pente aux yeux l'objet le plus agreable qu'on se puisse jamais imaginer, parce que comme tous ces lieux sont disposez en maniere d'Amphitheatre, on les voit tous d'un coup d'œil. Le melange des Cypreès avec les frontispices des maisons qui sont peintes de diverses couleurs, aussi bien que les Dômes et les Minarets des Mosquées, a pareillement encore considerablement à la beauté de cette vue. Mais pour dire aussi les choses comme elles sont, toute la beauté de Constantinople ne consiste qu'à la voir par dehors et de loin, car lors qu'on y est une fois entré, on y trouve très peu de belles choses, parce que les rues en sont fort sales et fort laides par la négligence des habitans. Elles sont de plus la plûpart étroites, tortues et inégales, dans un endroit elles sont hautes, et dans un autre elles sont basses, en un mot elles sont telles qu'on a de la peine à y marcher, et pour ce qui est des maisons des particuliers elles ne sont rien moins que belles, et ne sont la plûpart bâties que de bois.

De Constantinople jusqu'à la Mer Noire le canal s'étend bien de la longueur de trois bonnes lieues. Son cours est fort tortueux, ce qui est cause que de loin l'Europe et l'Asie semblent se toucher en divers endroits.

Assez proche de la Mer Noire on voit deux Châteaux l'un en Europe et l'autre en Asie, qu'on dit avoir été faits pour arrêter les Courses et les brigandages des Cosaques. Ils servent aussi de prison pour les personnes distinguées. Autrefois on tendoit une chaîne entre ces deux châteaux pour empêcher le passage dans les tems de troubles.

Quand on descend à terre dans cet endroit et qu'on s'éloigne du Canal, on

Environ à l'embouchure du Pont Euxin là où le passage est le plus étroit on rencontre une roche en façon d'Isle éloignée d'environ cinquante ou soixante pas des deux côtez de la terre ferme; on y peut monter jusqu'au haut mais non sans grand danger, et l'on a encore plus de peine à en descendre. Il y avoit autrefois là une colomne de marbre blanc qu'on appelloit la COLOMNE DE POMPÉE, parce que comme on le croit ordinairement, lors que Pompée eut vaincu au Mithridate, il la fit ériger en ce lieu pour monument de sa victoire. Elle n'avoit selon le témoignage de M. Spon guéres que la hauteur de douze pieds. Son chapiteau est d'ordre Corinthien et il ne semble pas avoir été fait pour cet usage, mais plûtôt pour servir d'Autel à offrir des Sacrifices. L'Inscription qui est au pied est

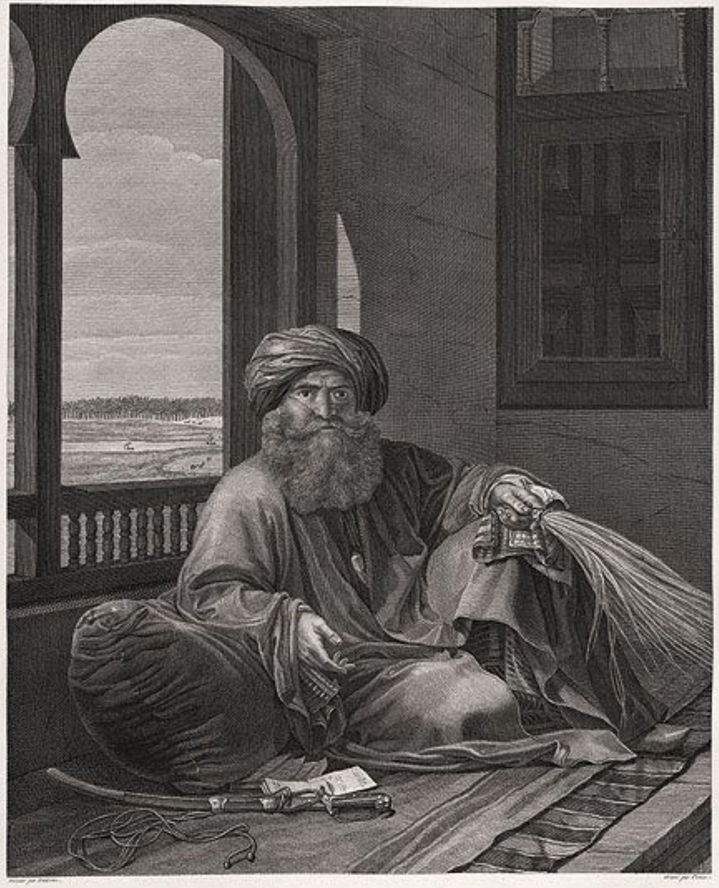

MOURÂD BEY.

istanbultarihi.ist

Voltaire&
Locke&
Kant&
Rousseau

“Tot s’agita, les idees es posen de seguida en moviment (...)”

“Les figures, les formes i els personatges s’erigeixen, la tinta s’escampa sobre el paper…, i el treball de tots els dies comença i acaba amb torrents d’aquesta aigua negra (…)”.

A-S 1693

THE WOMEN'S PETITION AGAINST COFFEE.

REPRESENTING TO PUBLICK CONSIDERATION THE Grand INCONVENIENCIES accruing to their SEX from the Excessive Use of that Drying, Enfeebling LIQUOR.

Presented to the Right Honorable the Keepers of the Liberty of *VENUS*.

By a Well-willer ———

London, Printed 1674.

THE

Mens Anſwer

TO THE

Womens Petition

AGAINST

COFFEE,

VINDICATING

Their own Performances, and the Vertues of that Liquor, from the Undeſerved Aſperſions lately caſt upon them by their

SCANDALOUS PAMPHLET.

LONDON:

Printed in the Year 1674.

By the King.

A PROCLAMATION

FOR THE

Suppression of Coffee-Houses.

CHARLES R.

Hereas it is most apparent, that the Multitude of Coffee-houses of late years set up and kept within this Kingdom, the Dominion of Wales, and the Town of Berwick upon Tweed, and the great resort of Idle and disaffected persons to them, have produced very evil and dangerous effects; as well for that many Tradesmen and others do therein mis-spend much of their time, which might and probably would otherwise be imployed in and about their Lawful Callings and Affairs; but also, for that in such Houses, and by occasion of the meetings of such persons therein, divers False, Malitious and Scandalous Reports are devised and spread abroad, to the Defamation of His Majesties Government, and to the Disturbance of the Peace and Quiet of the Realm; His Majesty hath thought it fit and necessary, That the said Coffee-houses be (for the future) Put down and Suppressed, and doth (with the Advice of His Privy Council) by this His Royal Proclamation, Strictly Charge and Command all manner of persons, that they or any of them do not presume from and after the tenth day of January next ensuing, to keep any publick Coffee-house, or to utter or sell by retail in his, her, or their house or houses (to be spent or consumed within the same) any Coffee, Chocolet, Sherbett or Tea, as they will answer the contrary at their utmost perils.

And for the better accomplishment of this his Majesties Royal Pleasure, His Majesty doth hereby will and require the Justices of Peace within their several Counties, and the Chief Magistrates in all Cities and Townes Corporate, that they do at their next respective General Sessions of the Peace (to be holden within their several and respective Counties, Divisions and Precincts) recall and make void all Licenses at any time heretofore Granted, for the selling, or Retailing of any Coffee, Chocolet, Sherbett or Tea. And that they or any of them do not (for the future) make or grant any such License or Licenses to any person or persons whatsoever. And His Majesty doth further hereby declare, That if any person or persons shall take upon them, him or her, after his, her or their License or Licenses recalled, or otherwise without License, to sell by Retail (as aforesaid) any of the Liquors aforesaid, That then the person or persons so offending, shall not onely be proceeded against upon the Statute made in the Fifteenth year of His Majesties Reign (which gives the Forfeiture of Five pounds for every moneth wherein he, she or they shall offend therein) but shall (in case they persevere to offend) receive the severest punishments that may by Law be inflicted.

Given at Our Court at *Whitehall* this Nine and twentieth day of *December* 1675. In the Seven and twentieth year of Our Reign.

God save the King.

LONDON,
Printed by the Assigns of *John Bill* and *Christopher Barker*, Printers to the Kings most Excellent Majesty. 1675.

Jamaica
2163
2359